

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU RECRUTEMENT
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPE (I-1) / 10

DECRET N° 83/089 du 2 Février 1983

portant reclassement et nomination de Monsieur
MOTSARA Jean Jules, Assistant 2ème classe, en
service à l'Université Marien NGOUABI

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
VU l'Ordonnance N°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Uni-
versité de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance N°9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordon-
nance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université
de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance N°34/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom
de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret N°76/489 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traite-
ments et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret N°75/490
du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université
Marien NGOUABI ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret N°80/644 du 29 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif N°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret N°80/644 du
29 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
VU le Décret N°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret N°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière adminis-
trative et reclassements,
VU le Décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret 80/015 du 29 Janvier 1980 abrogeant le Décret N°79/148
du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des agents de
l'Etat pour l'année 1979 notamment en son article 2 ;
VU l'Arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Dossier présenté par l'intéressé,
VU la Décision n°1439/UMNG/SG/DPAAD/K-1 du 4 Mai 1982 portant promotion
de l'intéressé;

RECT. UMNG

DGTFP

.../...

.../...

DECRETE :

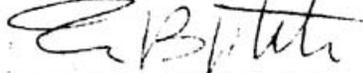
ARTICLE 1ER : Monsieur LOTEMI Jean Jules, Assistant de 2ème classe, 7ème échelon, indice 1540 pour compter du 30 Mars 1982, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctorat ~~de 3~~ cycle en sciences de l'Education (Pédagogie Générale) délivré par l'Université Lyon 2, le 8 Juillet 1982, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème classe, 5ème échelon, indice 1540.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 30 Mars 1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 2 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,
P/I Le Ministre de la Culture et des Arts,
chargé de la recherche Scientifique



J. B. TATI LOUPARD

Louis Sylvain GOMI.-

Le Ministre des Finances



ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MANSIONA.-

AMPLIATIONS /

PM/Cab	1
SGCM/BC	1
MEN/Cab	2
DAIF	2
DGTFP	2
JORPC	1
Rect	1
V/Rectorat	1
Secrégal	1
DP&AD	4
C.S.	1
DAF	1
LC	1
S/Solde	2
INSSBD	1
Intéressé	1
Chrono	3